

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°16/BI/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mercredi 22 novembre 2023 à 11h 00mn Il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert sur offres de prix n°16/BI/2023 du 22/11/2023, pour : **Acquisition du matériel scientifique pour travaux pratiques au profit de l'Ecole Supérieure de l'Education et de la formation de l'Université Ibn Tofail de Kenitra, lancé en trois (03) lots :**

- Lot n°1 : Equipements scientifiques pour Physique-Chimie
- Lot n°2 : Petit matériel scientifique et outillage pour physique-Chimie
- Lot n°3 : Consommable chimique

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse (www.marchespublics.gov.ma)

- **L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée comme suit :**

- Lot n°1 : Un million deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante dirhams toutes taxes comprises (1 293 360,00 DH T.T.C) ;
- Lot n°2 : Quatre cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-dix dirhams et quatre-vingt centimes (448 690,80 DH T.T.C) ;
- Lot n°3 : Deux cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit dirhams quatre-vingt centimes (225 988,80 DH T.T.C).

- **Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :**

- Lot n°1 : Vingt mille dirhams (20 000,00 DH) ;
- Lot n°2 : Sept mille (7 000,00 DH) ;
- Lot n°3 : Quatre mille (4 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus, notices ou autres documents techniques doivent exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés publics à la Présidence au plus tard le jeudi 21 novembre 2023 à 14h00, ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

